REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE du 26 NOVEMBRE 2020

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2020-123

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL 35

Présents..... 24
Représentés 11
Absents... 0

Le 26 novembre 2020 à 20h00 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis à l'espace André Maigné, 18 bis rue du 14 juillet, 94270 LE KREMLIN-BICETRE, sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 20 novembre 2020.

Membres présents :
M.LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M.BOUFRAINE, Mme GESTIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADOC, M. CHIAKH, M. TRAORE, M.KHIAR, Mme DEFRANCE, M. BANBUCK, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. DELANNOY, M. ZINCIROGLU, M. BELAINOUSSI.

Membres représentés :
M. GIBLIN par M. BOUFRAINE
M. HASSIN par M. RAYMOND
Mme BASSEZ par M. TRAORE
Mme BRICOUT par Mme MUSEUX
Mme COURDY par Mme AZZOUG
Mme THIAM par M. DELAGE
M. TAPA par Mme AZZOUG
M. HEMERY par Mme BOCABEILLE
M. NICOLLE par M. BANBUCK
M. MEGHERBI par M. BANBUCK
M. RUGGIERI par M. ZINCIROGLU

Secrétaire de séance : M. KHIAR

OBJET MIS EN DELIBERATION :

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Madame FOURCADE expose au conseil,

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le débat d'orientation budgétaire s'effectue sur la base d'un rapport qui précise les orientations budgétaires de la Municipalité pour l'exercice 2021, portant en particulier sur les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale, la structure et la gestion de la dette, appuyés sur une analyse financière rétrospective des comptes de la commune.

Le présent rapport rend également compte des hypothèses d'évolution retenues en termes de concours financiers de l'Etat, de même qu'il fait état des relations financières au sein du bloc communal auquel est intégré la commune du Kremlin-Bicêtre, à savoir l'Etablissement public territorial (EPT) Grand Orly Seine Bièvre, lui-même inclus dans un ensemble intercommunal plus vaste, la Métropole du Grand Paris (MGP) - qui demeure à ce jour l'établissement de coopération intercommunale (EPCI) de référence.

L'obligation d'information ayant été renforcée par l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques (LPFP) du 22 janvier 2018 pour les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport d'orientation budgétaire (ROB) comporte en outre une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs et précise l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel.

En préambule au présent rapport, il convient d'indiquer que le budget primitif 2021 s'attachera à répondre au mieux aux préoccupations des Kremlinois, tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique qui connaît une récession majeure, les transferts de charges sans compensations à ce jour par l'Etat de la gestion de la crise sanitaire notamment dans les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi de finances pour 2021 (PLF).

Enfin, cet exercice d'appréciation de trajectoire financière qu'est le ROB prend cette année une tournure plus délicate, tant que la situation de crise sanitaire n'est pas maîtrisée ni les dépenses induites identifiées, ce qui appelle à une approche prudente tant en terme de perte de recettes qu'en terme de dépenses complémentaires.

I. Une crise sanitaire sans précédent qui engendre une récession économique mondiale

➢ Le contexte international et européen

La mise en place de mesures de restrictions sanitaires visant à freiner l'épidémie de Covid-19 a limité l'activité de nombreux secteurs économiques et conduit à une récession de l'économie mondiale d'une ampleur sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale.

Le Produit intérieur brut (PIB) s'est ainsi replié dans la plupart des économies mondiales dès le 1er trimestre. Le recul du PIB a été encore plus prononcé au 2ème trimestre, en raison des mesures de confinement des populations qui ont provoqué un double choc, d'offre et de demande, avec notamment la fermeture des activités considérées comme « non essentielles » et l'impossibilité d'effectuer certaines dépenses de consommation.

La chute du PIB au niveau mondial présente une hétérogénéité marquée entre les pays en fonction de la durée et de la sévérité des mesures de restrictions sanitaires et de la composition sectorielle de leur activité. Les pays de la zone euro les plus touchés par l'épidémie et qui ont imposé des mesures de restrictions sanitaires les plus strictes, dont la France, l'Espagne et l'Italie, présentent un niveau de PIB au 2ème trimestre de 2020 par rapport à celui du 4ème trimestre de 2019 nettement inférieur à la plupart des autres pays de la zone euro et de l'OCDE. À l'inverse, la Chine, qui a fait face à la crise sanitaire dès le début du 1er trimestre, avait vu son PIB rebondir dès le 2ème trimestre 2020.

Les perspectives de croissance de l'économie mondiale restent donc soumises aux incertitudes entourant l'évolution des conditions sanitaires. La seconde vague de l'épidémie de Covid-19, notamment en Europe, entraîne de nouvelles baisses de la mobilité des personnes, qu'elles résultent de décisions prises par les pouvoirs publics ou qu'elles soient le fait des agents économique eux-mêmes. Un renforcement de ces restrictions sanitaires perturbera certaines activités et pourrait provoquer un arrêt de la reprise économique en cours, voire une rechute.

À moyen terme, toutes les incertitudes sur la possibilité de développement d'un vaccin sûr et efficace et la rapidité de son éventuelle dispensation aux populations, dont dépendent l'ampleur et la rapidité du retour à la normale de l'activité et de la demande des ménages, n'ont pas encore été levées.

	France			Zone euro		
	2020	**2021**	**2021/2019**	**2020**	**2021**	**2021/2019**
OCDE (sept. 2020)	-9,6	6,8	-3,5	-7,9	6,1	-2,3
Banque de France / BCE (sept. 2019)	-8,7	7,4	-1,9	-8	5	-3,4
Gouvernement (PLF 2020)	**-10**	8	-2,7	**-7,9**	6,3	-2,1

Les prévisions de croissance du PIB pour 2020-2021 (en %)

À ces incertitudes s'ajoutent les risques plus habituels, mais de moindre ampleur, que suscitent la recrudescence des tensions commerciales, les conditions du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne (Brexit), l'orientation de la politique budgétaire américaine ou encore l'accentuation des difficultés économiques et financières de plusieurs pays émergents (notamment en Argentine, en Turquie et en Inde). Une poursuite de la hausse de l'euro, qui s'est déjà apprécié de près de 10 % par rapport au dollar depuis le début de l'année 2020, pourrait par ailleurs fragiliser la reprise de la zone euro.

En sens inverse, les **plans de relance budgétaires** des partenaires commerciaux de la France contribueront à la reprise de l'activité par le biais d'une hausse de la demande extérieure. À titre d'exemples, l'Allemagne a annoncé en juin un plan de relance de 130 Md€ visant notamment à soutenir la consommation, tandis que l'Italie a présenté en septembre un ensemble de mesures de relance pour 209 Md€. Ces dispositifs nationaux s'articulent avec les mesures annoncées au cours de l'été par l'Union européenne. En particulier, le programme *Next Generation EU3*, mobilisant un total de 750 Md€ devant notamment être attribués aux pays membres sous forme d'aides et de prêts, devrait soutenir l'activité européenne et française. La Banque centrale européenne, dont la politique monétaire était déjà plus accommodante avant la crise, met en œuvre depuis le mois de mars un ensemble de mesures qui s'affranchissent des règles européennes pour apporter un soutien monétaire accru (programmes d'achat d'actifs, apports de liquidités aux banques par des opérations de refinancement de long terme ciblées, etc.).

C'est dans ce contexte d'une crise sanitaire qui se double d'une crise économique et sociale sans précédent depuis la Libération que nous devons préparer le BP 2021 pour assurer la continuité des services publics locaux et pour protéger et accompagner les Kremlinois.

- **Une dégradation des finances communales qui devrait s'amplifier du fait de l'effet ciseau des transferts de charges non compensés, de la parte du pouvoir fiscal propre et de la hausse des prix à la consommation**

L'indice des prix à la consommation des collectivités est aujourd'hui supérieur à celui de l'inflation, et ce phénomène irait croissant du fait de la crise sanitaire.

À la fin du 1er semestre 2019, l'augmentation sur un an de l'indice de prix des dépenses communales hors frais financiers établi par l'AMF est supérieure de 0,28 point à l'inflation hors tabac. Inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation hors tabac (ou « panier de la ménagère »), qu'elle soit prévisionnelle ou constatée, par l'indice des prix à la consommation harmonisé, conçu à des fins de comparaisons internationales mais qui est supposé servir de base à la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition locales (« assiettes fiscales »). Les communes savent, pour leur part, quelle est l'inflation réelle qui s'applique à leurs budgets.

L'indice de prix des dépenses communales la mesure précisément en prenant en compte les spécificités de la dépense publique communale, d'autant plus que, depuis l'année dernière, cette inflation est mesurée en fonction des structures de dépenses de trois strates démographiques différentes. Sur la dernière année de données

disponibles (les quatre trimestres de juillet 2018 à juin 2019 rapportés aux quatre trimestres précédents) et pour l'ensemble des communes, l'indice de prix des dépenses communales hors charges financières progresse plus rapidement (+ 1,68 %) que l'inflation supportée par les consommateurs (+ 1,40 %). Il convient de tenir compte d'une évolution probablement amplifiée pour 2019 et 2020 notamment au regard de l'absence de décisions d'encadrement des prix depuis le début de la crise sanitaire, comme l'a révélé l'épisode du coût des masques.

II. Les axes du Projet de loi de finances 2021 relatifs aux collectivités locales

Dans cette période de recrudescence de l'épidémie de Covid-19 et d'incertitudes économiques, le gouvernement a présenté son projet de loi de finances (PLF) pour 2021, lundi 28 septembre dernier.
Concernant les collectivités locales et leurs groupements, il est axé sur :

- un **plan de relance de 100 Mds d'euros** (« France Relance ») prévu sur deux ans et qui poursuit trois grands objectifs : le verdissement de l'économie, l'amélioration de la compétitivité des entreprises et le soutien aux plus fragiles. Ce plan inclut une forte baisse, de 10 Mds d'euros, des impôts dits « de production ». Le gouvernement entend en effet supprimer la CVAE des régions pour 7,25 Mds et réduire de moitié la CFE (- 1,75 Md) et la TFPB (- 1,54 Md) payée par les entreprises industrielles. En parallèle, la Contribution économique territoriale (CET), qui réunit la CVAE et la CFE, verra également son taux de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée, abaissé de 3 à 2 %. Pour réaliser cette baisse de 10 Mds d'euros, l'exécutif souhaite remplacer la CVAE régionale par une fraction de TVA à partir de 2021 et veut aménager la réforme des valeurs locatives des établissements industriels. Ces décisions unilatérales de l'Etat auront pour conséquence une **baisse des ressources du « bloc communal »** (constitués des communes et de leurs groupements à fiscalité propre) en provenance du monde économique et aura un impact direct sur les capacités d'investissement des collectivités locales, notamment dans un contexte ou l'inflation des prix à la construction n'a cessé d'accuser une hausse tendancielle.

- la **stabilisation des dotations** : les concours financiers de l'Etat aux collectivités ne devraient pas accuser de baisse et ce pour la quatrième année consécutive, et se situer à hauteur de 51 Mds d'euros.

    - Pour **soutenir l'investissement local**, les collectivités bénéficieront de 4 Mds d'euros en 2021 dont 1 Md€ de crédits dédiés à la rénovation thermique des bâtiments communaux et départementaux.

    - Conjointement, **la DGF serait stable en 2021** et ne tient aucun compte à cette heure des dépenses engagées au titre de la crise sanitaire qui se pérenniseront sur 2021, avec 18,3 Mds d'euros pour le bloc communal et 8,5 pour les départements, soit 26,8 Mds d'euros au total.

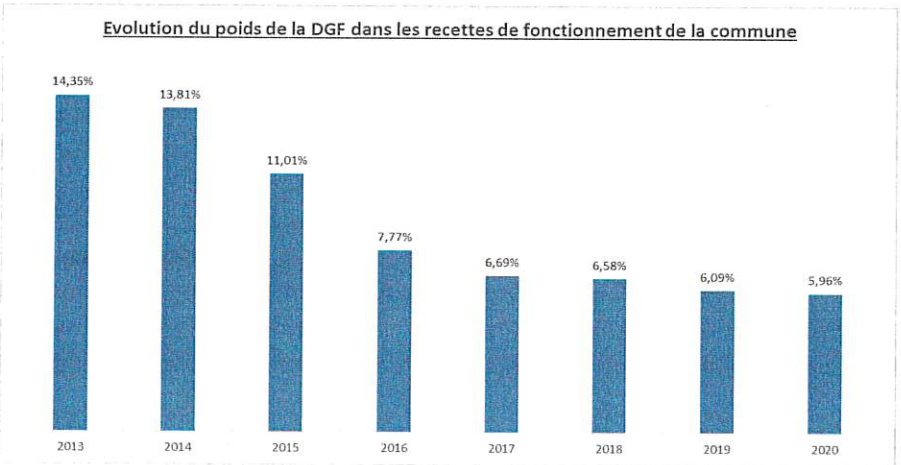

(Nota : les montants annuels en € de la DGF sont indiqués au tableau se trouvant en p.8 – ratios de fonctionnement).

- L'**enveloppe normée** en revanche, en 2021, ne devrait consommer que 50 M d'euros au titre des variables d'ajustement, contre 120 l'an dernier. Mis à contribution l'an dernier à travers l'inclusion de la DCRTP dans ces variables, le bloc communal serait cette fois-ci épargné.
  Les montants de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et de la dotation politique de la ville (DPV) seront reconduits au niveau de 2020.

Crédits budgétaires et taxes affectées pour 2021

	LFI 2020 constant	PLF 2021 constant	Mesure de périmètre et de transfert	PLF 2021 courant
Prélèvements sur recettes	41,25 Md€	45,48 Md€	-2,23 Md€	43,25 Md€
Crédits du budget général*	3,47 Md€	3,91 Md€	+0,00 Md€	3,91 Md€
TVA affectée aux régions et aux départements	4,43 Md€	4,54 Md€		4,54 Md€
Total des concours financiers	49,15 Md€	53,93 Md€	-2,23 Md€	51,71 Md€

- l'entrée en vigueur de l'acte 2 de **la suppression de la taxe d'habitation** (TH), votée lors de la loi de finances 2020 et des compensations pour les collectivités. Pour rappel, 80 % des foyers ne paient plus la TH sur leur résidence principale. Pour les 20 % des ménages restants, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale pour une perte fiscale pour l'Etat de 17 Mds d'euros au total. Dès 2021, les régions toucheront une nouvelle dotation de 293 M d'euros pour compenser la perte des frais de gestion de la taxe d'habitation. Les intercommunalités et les départements récupéreront l'affectation d'une fraction de TVA car la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sera intégralement transférée aux communes. Elle sera répartie grâce à un mécanisme de coefficient correcteur au niveau national qui vise à garantir la compensation à l'euro près des communes en neutralisant les phénomènes de sur ou sous-compensation.
  Il est à noter également que l'automatisation du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) est inscrite au PLF 2021 et devrait être effective d'ici trois ans (en attente du décret…).

  Le produit de TH des résidences principales perçu par la ville du Kremlin Bicêtre (majoré de la compensation TH) s'élève à 11,6 M€ en valeur 2020 (non définitive).
  A partir de 2021, la ville du Kremlin Bicêtre percevra le produit de FB aujourd'hui perçu par le département du Val de Marne sur le territoire communal. Le taux d'imposition de FB de la ville en 2021 consolidera ainsi son taux d'imposition FB 2020 (23,20 %) et le taux d'imposition FB du département (13,75 %) soit un taux FB consolidé de 36,95 %.
  Or, le produit fiscal FB perçu par le département sur le territoire communal s'élève à 7 M€ en valeur 2020 estimée. En conséquence, la ville devrait être en situation de « sous-compensation ».
  Toutefois, l'application du **coefficient de correction** aura pour effet de corriger cette « perte » afin de retrouver, sur l'année de référence, le produit fiscal de la ville d'avant la réforme TH (principe de compensation à l'euro près au moment de la réforme : ni gain ni perte). En d'autres termes, l'écart entre le produit de FB consolidé (ville + département) et le produit de FB effectif (calculé avec le coefficient de correction) sera abondé grâce à l'application sur son produit de FB initial d'un coefficient de correction **estimé à 1,24**. Cet abondement serait financé par les territoires à l'inverse « sur-compensés » (dont le produit de FB départemental est supérieur au produit de TH sur les résidences principales perdu).

- Enfin, la **réforme des indicateurs financiers** est annoncée pour neutraliser les effets de bord de la suppression de la taxe d'habitation.

Les compensations liées à la gestion de la crise sanitaire que les collectivités ont déployées pour lutter contre l'épidémie de Covid-19 en 2020 sont, pour l'heure, absentes du projet de loi de finances pour 2021. En outre, malgré un rebond prévu l'année prochaine sur la plupart des ressources fiscales, la taxe d'aménagement, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et la cotisation foncière des entreprises (CFE) pourraient accuser de très fortes diminutions, ce qui risque de fragiliser les EPCI et les Régions. Les Départements quant à eux pourraient subir une envolée de leurs dépenses sociales (dont le RSA) avec une fragilisation de leur système de péréquation.

Estimation de l'impact financier de la crise sanitaire en 2020 pour les ressources de la ville

A la mi-novembre 2020, on observe que les dépenses réelles de fonctionnement ont bondi **de + 958 k€ qui sont propres à la lutte contre l'épidémie de Covid**, à destination de la population et des agents (signalétique, dotations de masques et distribution, équipements de protection individuels, prime « Covid », ...). **Les dépenses en investissement connaissent elles aussi une légère hausse (31 k€).**

Autre impact financier : la perte de recettes liées à l'interruption des activités au printemps et à une reprise partielle qui a généré une baisse au titre du produit des services (crèches, cantines, sorties, stages, taxe de séjour...). **Ce sont environ 1,6 M d'€ inscrits au BP 2020 qui n'ont pas été encaissés par la commune**.

Au titre des dotations compensatoires, si la commune a perçu rapidement **une dotation exceptionnelle de solidarité versée par la Métropole du Grand Paris à hauteur de 96 k€, elle n'a perçu de l'Etat qu'environ 200 k€** (aide à l'acquisition des masques, participation au dispositif « colos apprenantes ») à ce jour. Le reste à charge actuel pour la collectivité est donc actuellement à **693 000 euros non compensés par l'Etat, et de 1,6 M d'euros de perte de recettes.**

III. Eléments d'analyse financière de la commune

- ***Une structure de la section de fonctionnement à tendance stable mais un niveau d'épargne brute à surveiller***

L'analyse des derniers comptes administratifs de la commune révèle, en mouvements réels, que les dépenses de fonctionnement (DRF) augmentent légèrement, ainsi que les recettes (RRF).

Entre 2016 et 2020, l'augmentation constatée des DRF est de + 1,34 %, ce qui témoigne d'une relative maîtrise des charges de gestion, tandis que celle des RRF est de + 0,9 % sur la même période.

A taux d'évolution constant, en prospective, l'« *effet de ciseau* », c'est-à-dire le moment où les dépenses seraient plus importantes que les recettes, n'interviendrait pas avant une quinzaine d'années, ce qui témoigne de la robustesse de la structure des charges de fonctionnement.

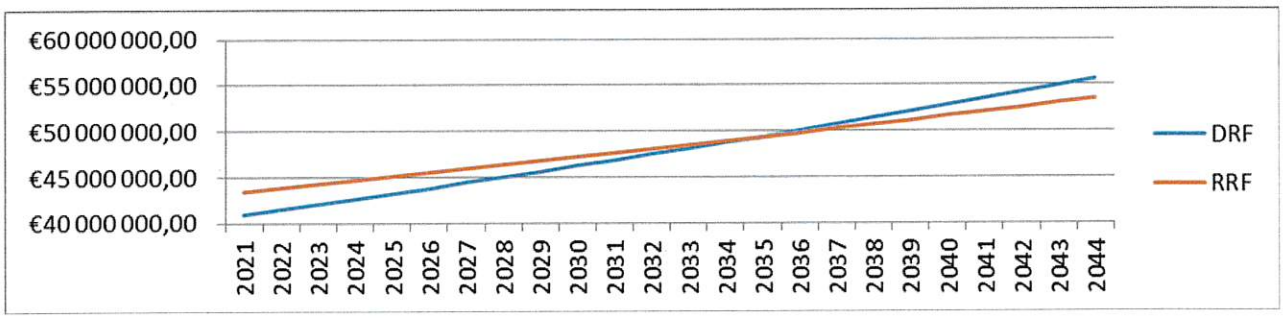

Ratios de fonctionnement

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
DRF/Pop	1 188	1 235	1 229	1 469	1 491	1 503	1 565	1 591
Frais de personnel/DRF	66,0%	67,6%	68,7%	57,5%	60,1%	59,3%	58,3%	58,6%
DGF	*5 224 849*	*4 884 118*	*4 021 239*	*3 232 723*	*2 801 302*	*2 736 825*	*2 622 074*	*2 567 776*
DGF/RRF	14,35%	13,81%	11,01%	7,77%	6,69%	6,58%	6,09%	5,96%
Rigidité charges structurelles (012+annuité/RRF)	0,69	0,74	0,71	0,61	0,64	0,64	0,62	0,63

Le ratio « frais de personnel rapportés au total des dépenses réelles de fonctionnement» mesure le poids des dépenses de personnel par rapport à l'ensemble des dépenses de fonctionnement. On constate que pour la commune, ce ratio reste sous le seuil des 60 % en 2020.

- ***Les recettes de fonctionnement***

La pandémie de Covid-19 a des conséquences sanitaires, mais également sociales. Afin de protéger et soutenir les Kremlinois, la municipalité a adopté dès son installation à l'été 2020 un **bouclier communal**.

Dans ce cadre, plusieurs décisions importantes sont prises et ont un impact sur les recettes de fonctionnement :

- ***Produits des services***

Pour mémoire, ces recettes sont principalement constituées des redevances des services (restauration scolaire, périscolaire, crèches...) et des frais de stationnement.
Au regard du contexte sanitaire qui conduit à une crise économique et sociale, où de nombreux foyers ont perdu des revenus en 2020 (chômage partiel, licenciements, etc.), la municipalité a décidé de geler l'ensemble des tarifs des produits des services pour 2021.
Ce **maintien des tarifs à leur niveau actuel**, alors qu'ils augmentaient traditionnellement de 2 % environ chaque année, représente un effort pour la ville d'environ 60 000 €.

- ***Fiscalité***

Dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation, la ville a perdu la possibilité de modifier le taux de cette taxe. Le taux de 21,87 % est donc automatiquement reconduit en 2021. Au Kremlin-Bicêtre, le taux de la taxe d'habitation fixé par la ville est inchangé depuis 2005.

Quant à la taxe foncière sur les propriétés bâties et celle sur les propriétés non bâties, la municipalité a fait le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021. Et ce, afin de ne pas venir alourdir les dépenses des ménages.
Au Kremlin-Bicêtre, le taux de la taxe foncière fixé par la ville est inchangé depuis 2008 (et inchangé depuis 2005 pour le foncier non bâti).

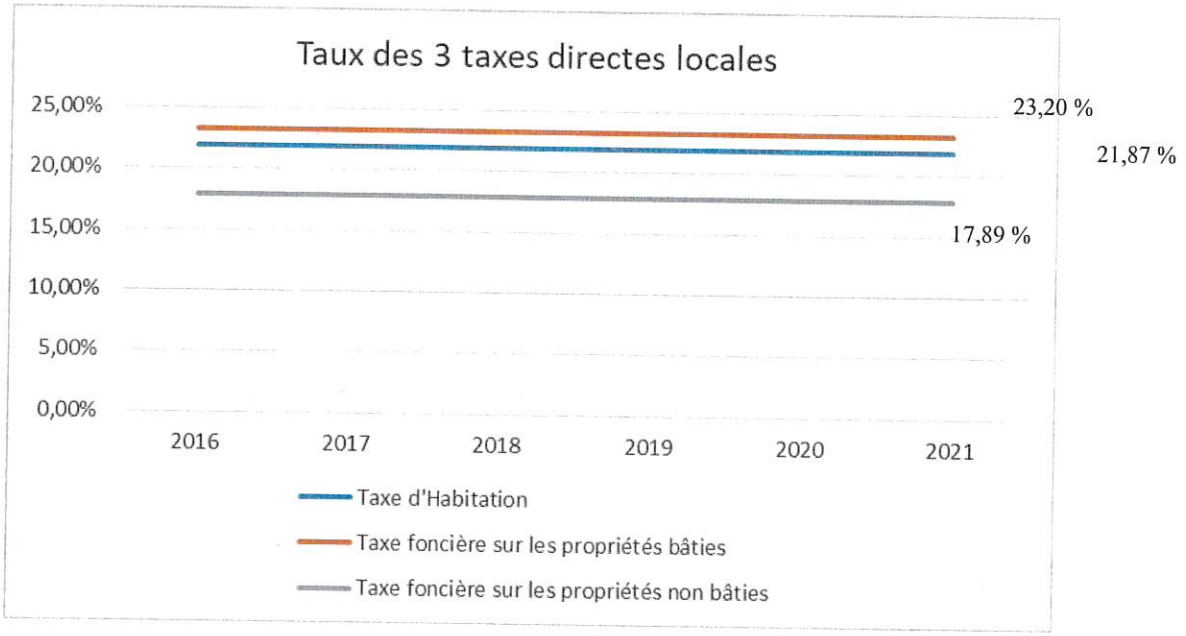

Ainsi, l'évolution du produit de la fiscalité directe sera uniquement la conséquence de la croissance des bases qui est liée d'une part à la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives et d'autre part à la croissance physique des bases.

Pour mémoire, en 2016, conformément à la loi NOTRe, ces taux de fiscalité ont intégré les anciennes parts intercommunales des taxes d'habitation (7,91 %) et des taxes sur le foncier non bâti (2,95 %). Cela n'a pas eu d'impact pour les ménages.

➢ ***L'épargne brute***

Le niveau d'épargne brute, qui mesure l'autofinancement net courant de la commune, est lui plus fluctuant sur la période considérée.

En 2020, l'épargne brute s'élève ainsi à environ 2,66 M€ soit un montant inférieur à l'annuité de la dette la même année (3,4 M€) et qui, surtout, ne permet pas de couvrir toutes les dépenses d'équipement préalablement engagées, nécessitant par prudence la mobilisation éventuelle d'un nouvel emprunt d'1,7 M€ inscrit au budget rectificatif d'octobre 2020.

Evolution de l'épargne brute (ou autofinancement)

En M€

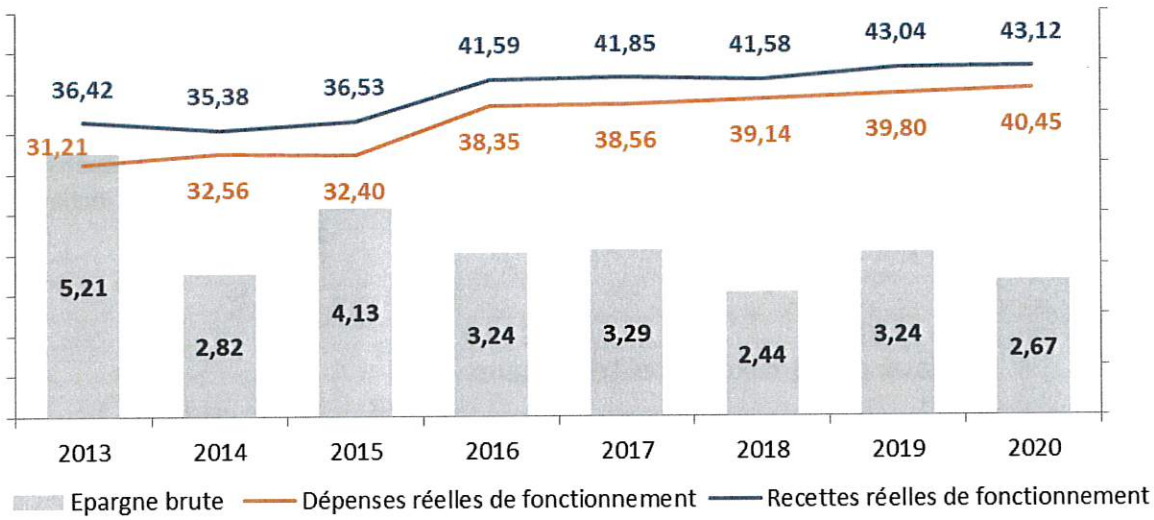

➢ ***Les dépenses de personnel, une hausse contenue et structurelle indispensable au maintien de la qualité du service public***

La municipalité a fait un choix de gestion fort en privilégiant la régie municipale conçue comme garantie de solidarité et d'exigence d'égalité dans les droits et les devoirs des Kremlinois. La commune assure ainsi la gestion de la quasi-totalité de ses services en interne et n'a que peu recours à des prestataires et opérateurs extérieurs, à l'exception des marchés forains et du stationnement qui font l'objet d'une délégation de service public.

La masse salariale (chapitre 012 des DRF) demeure le poste de dépenses structurellement le plus important de la section de fonctionnement : il représente 58% en 2020 (CA projeté au 31/12).

o ***La structure des effectifs***

	Décembre 2014	**Décembre 2015**	**Décembre 2016**	**Décembre 2017**	**Décembre 2018**	**Décembre 2019**
Titulaires	427	447	451	442	436	434
Contractuels	88	75	89	91	101	104
Total	**515**	**522**	**540**	**533**	**537**	**538**

Avec moins de 550 postes budgétés, la ville se situe en deçà de la moyenne des communes de sa strate démographique, qui est de 624 postes – hors groupements de communes.

Ces effectifs sont répartis comme suit au 31/12/2019 :

	Titulaires et stagiaires		Contractuels par type de contrat							
			Féminin				Masculin			
	Féminin	Masculin	Contractuel	Contractuel occasionnel	Contractuel remplaçant	CDI	Contractuel	Contractuel occasionnel	Contractuel remplaçant	CDI
A	20	4	9			1	3			1
B	28	24	13				10	1		1
C	208	150	31	3	9	4	10	2	3	3
Total	**256**	**178**	**53**	**3**	**9**	**5**	**23**	**3**	**3**	**5**

Parmi l'effectif global, on compte 21 agents à temps partiel et 5 à temps non complet.

A cet effectif, il convient d'ajouter les vacations auxquelles la ville a recours principalement dans le domaine de l'animation auprès de l'enfance et la jeunesse, de l'encadrement des temps périscolaire.

- ***La rémunération***

Pour mémoire, en 2019, le montant brut des rémunérations globales s'élevait à près de 14, 6 M€ et le montant des primes à 2,2 M€, soit environ 15 % des rémunérations globales. Le salaire médian mensuel pour un poste en équivalent temps plein (ETP) est de 1 966 € bruts, soit 1 650 € nets, un chiffre comparable à celui de la moyenne nationale qui est de 1978 €.

Filières	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Administrative	35%	22%	22%	23%	17%	15%
Technique		34%	27%	25%	15%	13%
Culturelle	25%	19%	10%	22%		15%
Sportive			22%			
Médico-sociale		24%		19%	19%	18%
Police					27%	29%
Animation			24%	25%	13%	13%

Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la filière et la catégorie

Fonctionnaires

	Hommes	Femmes
A	31%	26%
B	25%	25%
C	16%	15%

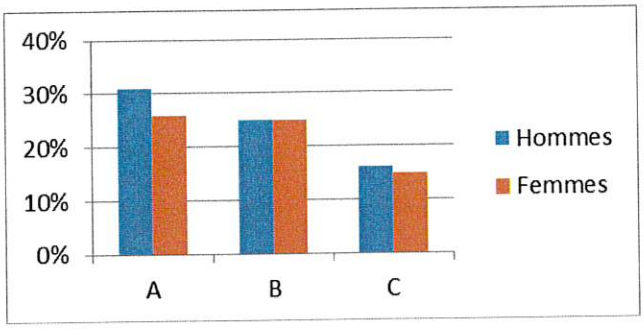

Contractuels

	Hommes	Femmes
A	38%	21%
B	22%	22%
C	9%	9%

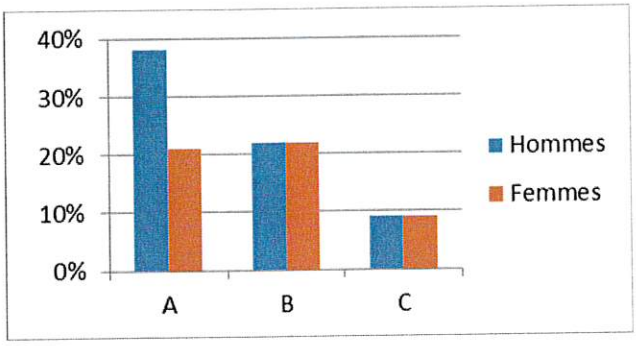

Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon les catégories et le statut

D'après les données de la DGCL, arrêtées au 31/12/2018, le taux d'encadrement au sein des collectivités territoriales pour les cadres d'emplois de catégorie A est de 9,4 % et pour ceux de la catégorie B de 14,3 %. Au regard de ces éléments, force est de constater que notre collectivité depuis plusieurs années souffre d'un déficit significatif de cadres. En effet, entre 2017 et 2020, le pourcentage de catégories A assurant des fonctions d'encadrement se situe entre 5,25 % et 6,39 % à ce jour tandis que le pourcentage de catégories B exerçant les mêmes fonctions a quant à lui enregistré une légère baisse passant de 9,76 % à 8,59 % aujourd'hui.

	Au 01/11/2020			Au 01/01/2021			**Moyenne nationale**
	Encadrement	Dont chargés de mission/Technicité particulière	*Total*	Encadrement	Dont chargés de mission/Technicité particulière	*Total*	
Catégories A	35, soit **6,39%**	8	*43, soit 7,86%*	**37, soit 6,75%**	**8**	*45, soit 8,22%*	**9,4 % (11% en IdF)**
Catégories B	**47, soit 08,59%**	34	*81, soit 14,81%*	**46, soit 8,39%**	**34**	*80, soit 14,60%*	**14,3%**
Catégories C	25, soit 4,57%	0	*25, soit 4,57%*	25, soit 4,56%	0	*25, soit 4,56%*	
TOTAL	**107, soit 19,56%**	42	*149, soit 27,24%*	**108, soit 19,71%**	**42**	*150, soit 27,37%*	

La structuration de l'encadrement et des compétences métiers

Au cours du dernier trimestre 2020, le poste de Directeur général des services, qui était vacant depuis près d'un an, a été pourvu. La lettre de mission du DGS lui confère le rôle de décliner un projet d'administration afin de mettre en œuvre le programme politique de la Municipalité. Le DGS a ainsi constitué une équipe de Direction générale composée d'une Directrice des services techniques (DST) et deux Directeurs généraux adjoints des services (DGAS), strate hiérarchique qui était inexistante depuis plusieurs années dans la commune. Au regard des enjeux de la collectivité et des difficultés structurelles enregistrées ces dernières années pour assurer un management stratégique et opérationnel de l'organisation municipale notamment en mode projet et en transversalité la ville continuera à se doter des compétences requises qui la portera à niveau des collectivités de sa strate.

- ***Une Direction des finances qui intègre la Commande publique et coordonne l'appui administratif et financier aux services***

A ce jour, la fonction support « finances » est saupoudrée auprès des directions opérationnelles qui disposent chacune d'un pôle administratif et financier à géométrie variable. Par souci d'efficacité du contrôle des processus et de rationalisation de l'organisation, il est envisagé un pilotage unique de cette fonction au sein de la Direction des finances et de la commande publique et de redéfinir le périmètre et les missions des pôles administratifs et financiers qui regroupent aujourd'hui 20 postes en équivalents temps plein (ETP).

- ***La formation***

Au cours de l'année 2019, 123 titulaires et 18 contractuels ont suivi une formation, le nombre de jours de formation par agent est de 2,35 jours en moyenne.

En termes budgétaire, le coût de la formation s'élève en 2019 à 169 683 € qui intègrent les formations payantes prises en charge directement par la ville, il s'agit principalement des actions liées à la sécurité et à l'hygiène nécessaires aux agents pour exercer leur métier, à des formations diplômantes (BAFA, BAFD, BPJEPS, CAP petite enfance), ainsi que les cotisations versées au Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

Par ailleurs, également dans le cadre du plan de formation pluriannuel, les actions de formation en intra ont été conduites en lien avec le CNFPT autour de thématiques transverses :

- Sauveteurs secouristes du travail,
- Prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP) multi services,
- Habilitations électriques,
- Mise à jour des connaissances HACCP,
- Séminaire dédié à l'encadrement sur l'égalité femmes/hommes,
- Gestion de l'accueil, deux sessions spécifiques dédiées aux agents exerçant des missions d'accueil au sein de différents lieux de la ville,
- Co-développement.

- ***La maladie***

En 2019, le taux d'absentéisme pour maladie ordinaire est de 4,4 % et pour les accidents de travail de 0,85 %. Le taux d'absentéisme global qui intègre les congés de longue maladie et de longue durée s'élève à 9,2 %.

A titre de comparaison, d'après une étude menée en 2018 auprès de 16 000 collectivités par SOFAXIS, expert en assurance, le taux d'absentéisme dans le secteur public local est évalué à 9,2 %.

- ***Le temps de travail***

Depuis 2001, la collectivité a décidé, comme elle en avait la possibilité, de maintenir par délibération après avis du comité technique les régimes de travail mis en place antérieurement à l'entrée en vigueur de la loi du 3 janvier 2001. Ainsi, l'ensemble des agents à temps complet effectuent 1 526 heures annuelles.

En vertu des dispositions de la loi du 06 août 2019, les collectivités doivent mettre un terme à tout dispositif dérogatoire et proposer une organisation du temps de travail basée sur 1 607 heures annuelles, et ce, à compter du 1er janvier 2022. L'année 2021 sera l'occasion, en concertation avec les représentants du personnel et les agents communaux, de réinterroger les organisations de travail et d'intégrer l'architecture de l'organisation matérielle du télétravail comme nouveau mode d'organisation interne.

- ***L'évolution de la masse salariale prévue en 2021***

Afin de prévoir un budget au plus près du besoin réel de financement des dépenses du personnel, la préparation budgétaire de l'exercice 2021 a été effectuée en prenant appui sur la dépense prévue au compte administratif 2020 projeté, qui devrait être de l'ordre de **24,23 M€.**

Il convient d'abord de noter que l'évolution proposée pour 2021 tient compte de la nécessaire **application des dispositifs légaux** qui s'imposent au budget de la Ville.

Il s'agit notamment de:

- La poursuite de la mise en place du *Parcours Professionnel Carrière et Rémunérations* (PPCR), pour les cadres d'emplois relevant principalement de la catégorie C. Ce protocole comprend des avancées pour les agents en termes de rémunération et de déroulement de carrière qui ont lieu pour cette catégorie depuis le 1er janvier 2016 et qui s'étaleront jusqu'au 31 décembre 2021. Ce dispositif sera renforcé par la mise en œuvre et l'optimisation de gestion prévisionnelle des effectifs et des carrières pour un pilotage plus affiné des besoins de la collectivité, des postes et de l'évolution des profils de postes adaptés aux mutations des services publics communaux ;
- Les incidences liées au Glissement vieillesse technicité (GVT) issu du déroulement de carrière des agents (avancements d'échelons) ;
- La mise en place du nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel (RIFSEEP).

S'agissant du RIFSEEP, l'ensemble des décrets concernant les cadres d'emplois sont maintenant parus, aussi convient-il de le mettre en œuvre dans le respect de deux principes : le principe législatif de parité entre la Fonction Publique Territoriale (FPT) et la Fonction Publique de l'Etat (FPE) d'une part ; et le principe de libre administration des collectivités territoriales d'autre part, qui se traduit par le fait que les collectivités territoriales sont liées par le plafond du régime indemnitaire applicable aux corps homologues de l'Etat. Ce nouveau régime indemnitaire a vocation à remplacer l'ensemble des primes versées jusqu'alors.

Le RIFSEEP est composé de deux parties : l'une relative au poste occupé, l'autre déterminée en fonction des résultats de l'entretien professionnel et dont le versement demeure facultatif. Il est à noter que les montants sont plafonnés. L'impact de ce nouveau régime indemnitaire est estimé à **225 K €** sur un semestre : sa mise en œuvre effective ne pourra en effet intervenir qu'après consultation du Comité technique et délibération adoptée par le Conseil Municipal.

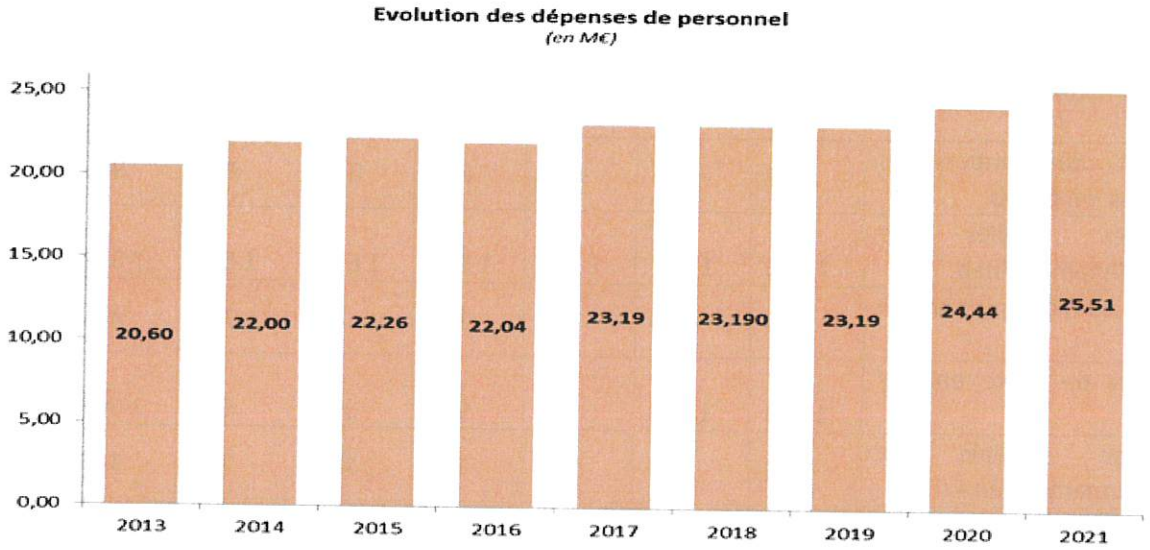

(Nota : De 2014 à 2019 les montants indiqués correspondent au CA, pour 2020 et 2021 il s'agit du BP)

➢ ***Les flux financiers avec l'intercommunalité***

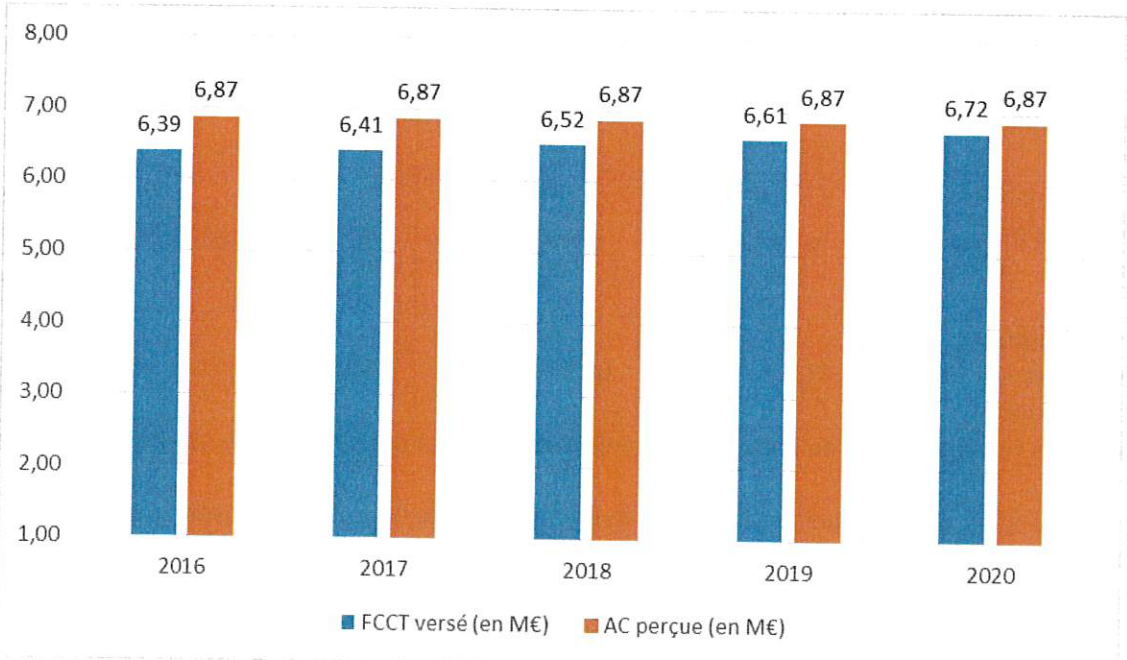

Depuis 2016, la création des Etablissements publics territoriaux et de la Métropole du Grand Paris a induit des flux financiers pour la commune.

En dépense, la ville du Kremlin-Bicêtre verse au Territoire la contribution au fonds de compensation des charges territoriales (FCCT), afin que celui-ci puisse exercer ses compétences.
On constate une augmentation tendancielle de ce FCCT.
Une des orientations pour 2021 sera de revisiter les liens financiers avec le Territoire. (Il faudra notamment vérifier qu'il n'y ait pas de doubles dépenses réalisées à la fois la commune et par le Territoire).

En recette, la ville perçoit l'attribution de compensation (AC), versée par la Métropole du Grand Paris. Cette recette correspond principalement au reversement de la fiscalité économique locale aux communes.
On note que l'attribution de compensation est stable, conformément à la loi NOTRe.
Il faudra toutefois demeurer vigilant quant aux débats qui pourraient se tenir sur la redéfinition de ce montant, en raison de la baisse des recettes de CVAE pour la Métropole du Grand Paris.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Population légale	**26 267**	**26 369**	**26 365**	**26 099**	**25 871**	**26 036**	**25 422**	**25 468**
Dépenses réelles de fonctionnement en € / hab.	1 188	1 235	1 229	1 469	1 491	1 503	1 565	1 591
Produit des impositions directes en €/hab.	668	675	682	853	861	868	909	931
Recettes réelles de fonctionnement/hab.	1 386	1 342	1 385	1 593	1 618	1 597	1 693	1 696
Dépenses d'équipement en €/hab.	128	130	93	142	82	162	280	210
Encours de dette en € / hab.	1 124	1 095	996	958	895	953	1 005	1 092
Dotation globale de fonctionnement en €/hab	199	185	153	124	108	105	103	101
Part des dépenses de personnel dans les dépenses réelles de fonctionnement en %	66,0%	67,6%	68,7%	57,5%	60,1%	59,3%	58,3%	58,6%
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	0,75	0,75	0,74	0,90	0,90	0,91	0,92	0,92
Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement capital de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	95,3%	100,8%	96,0%	98,1%	98,6%	100,4%	98,9%	100,6%
Poids des dépenses d'équipement par rapport aux recettes réelles de fonctionnement	9,2%	9,7%	6,7%	8,9%	5,1%	10,1%	16,6%	12,4%
Part de l'encours de dette par rapport aux recettes réelles de fonctionnement	81,0%	81,6%	71,9%	60,1%	55,3%	59,7%	59,4%	64,4%

LES RATIOS « LEGAUX » (en application de l'art. D6261-14 du Code général des collectivités territoriales)

Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal mesure le niveau de « pression fiscale » exercée par la commune par rapport à la moyenne nationale. En effet, il s'agit de la comparaison entre le produit fiscal réellement perçu par la ville et le produit fiscal qu'elle aurait perçu si elle avait appliqué les taux moyens nationaux.
En 2020, ce coefficient est inférieur à 1, ce qui signifie que la commune a moins fait appel à la fiscalité, au regard de la moyenne nationale.

- ***La structure de la section d'investissement***

L'analyse des mouvements réels concernant les investissements met en lumière un accroissement de la dépense, notamment en 2019, à mettre en regard d'une moindre évolution en matière de recettes.

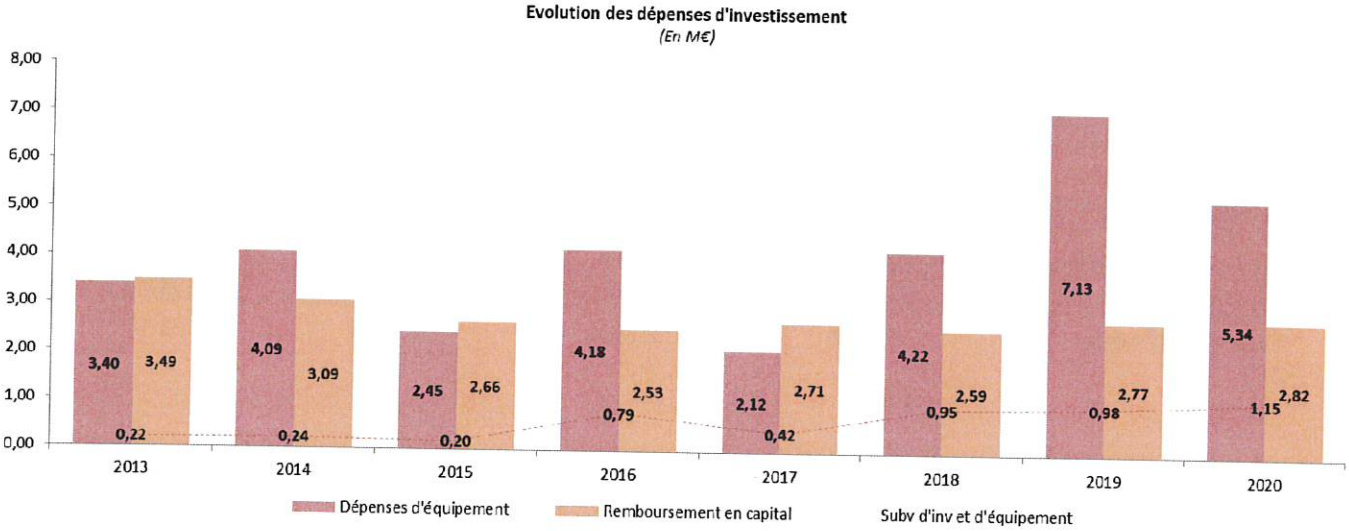

Les recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement se composent principalement des éléments suivants :

- Le FCTVA, qui dépend des investissements réalisés l'année précédente,
- Le produit de taxes d'aménagement,
- Les subventions perçues,
- Les recettes issues des cessions, le cas échéant.

Pour 2021 et les années suivantes, le souhait de la municipalité est de renforcer la recherche multi-partenariale des financements.
Ce sera le cas par exemple pour le projet structurant de la demande de couverture du périphérique - notamment pour appuyer la question de la recherche de fonds dans le cadre du CPER (Région IDF). Ce sera également le cas pour le projet d'aménagement des voiries en zones apaisées dans un plan global urbain.

Par ailleurs, des marges de manœuvre seront recherchées du côté des dépenses en optimisant les procédures de marchés publics et en travaillant les investissements dans le cadre d'un Plan Pluriannuel d'Investissement.

➢ ***Eléments relatifs à l'état de la dette***

○ ***Situation générale***

	31/12/2019	12/11/2020	31/12/2020	
Encours	25 548 969,10	25 371 208,53	26 014 550,00	
Nbre d'emprunts	24	25	28	
Dispo. Ligne tréso.	0,00	0,00	0,00	
Durée résiduelle	10 ans 5 mois	9 ans 9 mois	11 ans 6 mois	
Vie moy. Résiduelle	5 ans 8 mois	5 ans 8 mois	6 ans 3 mois	
Taux moyen annuel	2,85%	2,54%	2,54%	
Taux act. Résiduel	2,60%	2,33%	2,33%	

○ ***La répartition de l'encours de dette par type de taux***

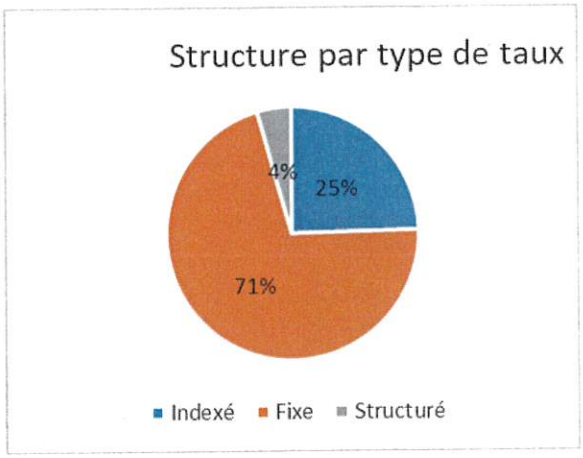

○ ***Evolution de l'encours de dette***

L'encours de dette au 1er janvier 2021 s'élèverait à 26,01 M€.

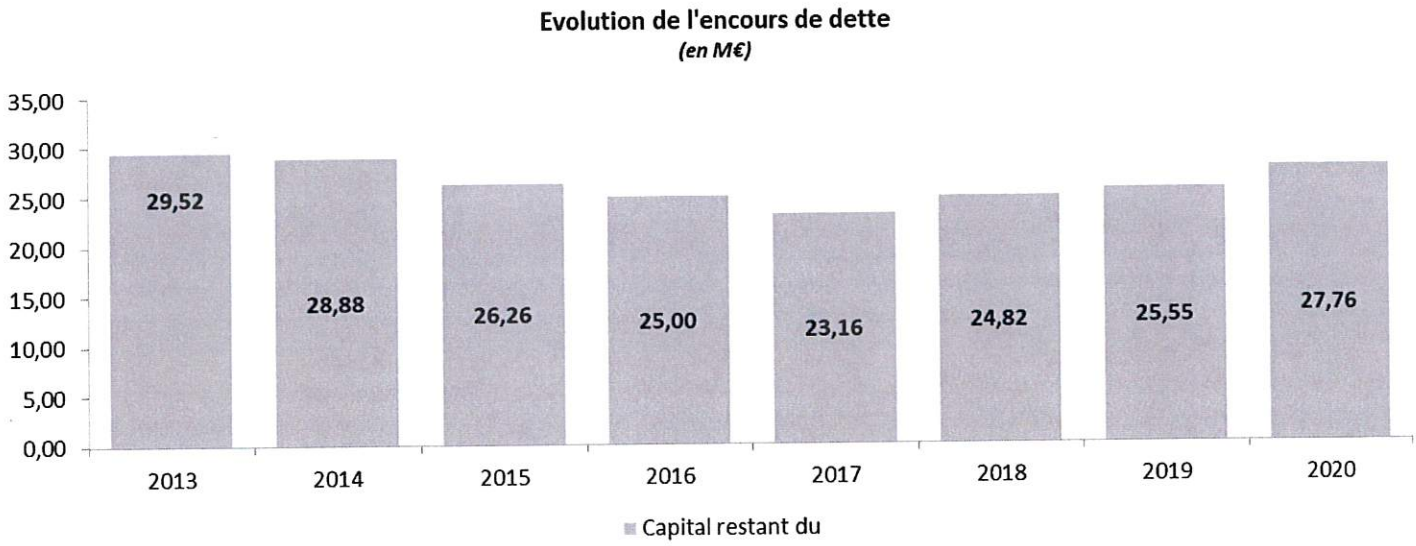

L'état de la dette du Kremlin-Bicêtre selon les critères de la charte Gissler, qui définit le risque des emprunts contractualisés :

Indices sous-jacents / Structure		(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (Cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	26					
	% de l'encours	95,68					
	Montant en €uros	24 891 972					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	2					
	% de l'encours	4,32					
	Montant en €uros	1 122 577,76					
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en €uros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en €uros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en €uros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en €uros						

L'encours de dette de la ville serait de 1 092 € par habitant au 1er janvier 2021.

IV. Les orientations pour le budget primitif 2021

➢ En matière de fonctionnement :

La nouvelle majorité municipale porte un programme ambitieux de 118 engagements. La confiance des Kremlinois en juin 2020 est une obligation de réussite de cette feuille de route pluri-annuelle. En 2021, plusieurs chantiers seront ouverts pour améliorer la vie quotidienne des Kremlinois et leur permettre une plus grande implication dans la vie de la cité.

o *La démocratie locale renouvelée*

Le citoyen est au cœur des enjeux décisifs pour la ville : c'est tout le sens de l'engagement de l'équipe municipale qui se concrétise par le principe de l'organisation d'un référendum annuel sur des questions d'intérêt général et local, la transformation du journal municipal qui devient le magazine des Kremlinois, et la vie des conseils de quartier renouvelée qui fera une place active aux Kremlinois, aux propositions citoyennes, en matière d'élaboration des projets envisagés dans leur quartier.

Les Assises de l'écologie populaire seront organisées pour concerter les propositions des Kremlinois dans la construction d'une ville plus écologique et plus belle. L'écologie ne peut pas se construire contre les habitants, en les associant pleinement aux choix à faire, la majorité municipale entend bâtir une écologie populaire, au service de tous.

Pour mener à bien l'ensemble de ces actions, la direction de la démocratie locale sera créée en 2021, qui intégrera également le service communication actuel et le service des fêtes et manutention. Le poste de directeur de la communication sera transformé en poste de directeur de la démocratie locale, ce qui n'aura pas d'impact en termes budgétaires.

En revanche, un travail a été amorcé au cours du dernier trimestre 2020 et se poursuivra en 2021 concernant les dépenses liées à la conception du magazine municipal. En effet, la municipalité a fait le choix de recruter un journaliste rédacteur en chef ce qui a permis de réduire de manière significative le recours à des pigistes. L'économie estimée sur une année s'élèverait à environ
30k€.

o *Une police de proximité au service des citoyens, via le dialogue et la médiation*

L'équipe municipale a pris l'engagement de mettre en place une politique de tranquillité publique réorientée pour renforcer la médiation et la prévention spécialisée, qui suppose de faire évoluer la police municipale en une police de proximité avec des patrouilles à pieds, à vélo et en voiture, pour être au contact des habitants, des commerces, des bailleurs et des acteurs locaux afin d'assurer une mission de prévention de la délinquance. Cette police de proximité est destinée à agir en complémentarité avec la police nationale.

A ce jour, le service de la tranquillité urbaine est composé d'un chef de service, de 13 policiers municipaux (dont 6 postes sont pourvus), d'un garde champêtre, d'agents de surveillance de la voie publique (6 postes pourvus) et d'opérateurs au sein du centre de supervision urbaine (15 postes dont 9 pourvus).

Un audit évaluera les moyens dédiés tant en fonctionnement qu'en investissement à la vidéoprotection et à la vidéoverbalisation et analysera les résultats de nos dispositifs.

La médiation sociale, volet indispensable à la prévention, se traduira par la mise en place d'un dispositif adultes-relais. Celui-ci vise à améliorer les rapports sociaux dans les espaces publics ou collectifs des quartiers prioritaires de la politique de la ville, ainsi que les relations entre les habitants et les services publics. Il est envisagé de créer 10 postes d'adultes relais dont le coût global est estimé à **350 k€ annuels** avec une prise en charge de l'Etat à hauteur de 90% sur 6 ans (soit **315 k €).**

L'impact de toutes ces réorganisations serait budgété sur l'exercice 2021 qui s'élèverait en matière de masse salariale à environ **25, 5 M€,** soit **environ + 4 %** par rapport au BP 2020 hors BS (24,4 M€), comme indiqué *supra*.

- ***La santé : soutenir l'accès aux soins des Kremlinois***

La santé recouvre un champ qui concerne toute la population, par-delà les âges et les situations individuelles. L'accès aux soins dans de bonnes conditions ne doit pas être conditionné au niveau de ressources des Kremlinois.

En dépit de l'implantation de plusieurs pôles de santé, l'offre de soins disponible au Kremlin-Bicêtre présente plusieurs carences. De surcroît, les freins matériels et financiers à recourir à des soins et des traitements appropriés sont importants pour beaucoup de Kremlinois. Une part importante de Kremlinois modestes ou aux revenus très faibles n'ont pas les moyens suffisants pour souscrire à des complémentaires de santé. De fait, cette situation génère un danger pour les citoyens mais aussi pour la société et son territoire.

Pour lutter contre ces entraves et favoriser la prise en charge des soins, la ville du Kremlin-Bicêtre prévoit de mettre en place une mutuelle communale. Celle-ci proposera des tarifs abordables et stables. L'engagement dans ce dispositif nouveau sera proposé à tous les habitants qui le désirent. Ce mécanisme de complémentaire santé renoue avec une vision solidaire de nature à faciliter l'accès aux soins et le bien-être de la population. Cela participe à la mise en place d'une réponse locale à une problématique de plus en plus centrale et dont les citoyens ont conscience.

- ***Education et jeunesse : conforter l'environnement éducatif et faciliter l'engagement civique***

L'épanouissement et l'encadrement des plus jeunes Kremlinois méritent d'être soutenus avec une constance budgétaire affirmée. Les élèves qui apprennent et grandissent au Kremlin-Bicêtre doivent bénéficier d'un continuum éducatif et pédagogique qui permet à l'enseignement et aux activités périscolaires de se dérouler dans de bonnes conditions.

La réussite éducative demeure donc un axe fort des orientations arrêtées pour le BP 2021. En conséquence, les dispositifs d'aide aux devoirs, de sorties scolaires, les actions du club coup de pouce, les initiations au numérique et à ses usages, les partenariats croisés avec l'Education nationale, les équipements culturels, les associations locales font l'objet d'un financement privilégié. Cette dynamique en faveur des citoyens de demain est confortée et des améliorations sont à l'étude pour que ces dispositifs gagnent en efficacité et s'adressent davantage aux publics qui en ont le plus besoin. En parallèle, le financement de la restauration scolaire et les activités périscolaires sont sanctuarisés. Des réflexions sont engagées pour que ces temps de sociabilité précieux et d'apprentissage gagnent en qualité.

L'énergie et la créativité de la jeunesse Kremlinois vont pouvoir s'exercer dans un cadre nouveau grâce à la création d'un conseil des jeunes. Cette instance démocratique favorisera la citoyenneté, la compréhension et l'implication dans la vie des affaires communales. La jeunesse disposera de leviers d'action pour que cette instance ait un pouvoir d'agir sur le réel, ce qui permettra à ses membres, après examen et concertation, de soutenir des initiatives et projets portées par la jeunesse de la commune.

- ***Politique sociale : faire reculer la pauvreté***

L'année à venir va être marquée par un regain de la pauvreté au niveau local. Les situations économiques et sociales des personnes les plus défavorisées risquent de s'aggraver dans de proportions alarmantes. Les actions du centre communal d'action social et du centre social Germaine Tillion seront déterminantes dans l'accompagnent des Kremlinois en difficulté. Les orientations définies consolident le soutien financier envers ces structures de proximité reconnues pour la qualité de leur travail.

Pour combattre les effets douloureux de la crise accentuée par la montée du chômage et des travailleurs pauvres, le projet de création d'une épicerie sociale et la création d'une aide municipale de solidarité seront activement étudiés. Ce soutien financier doit contribuer localement à faire refluer la détresse des habitants les plus démunis, redonner de la dignité, de l'autonomie et du « pouvoir de vivre » à des personnes aux faibles revenus. La déclinaison de ce dispositif participe à la réponse qui doit être collectivement articulée pour soulager l'urgence

sociale. Cette aide municipale temporaire comprendra un volet d'accompagnement formalisé par une contractualisation pour qu'un processus patient d'amélioration de la situation de ces personnes soit mené.

Plus globalement, la ville fait de l'accès aux droits une priorité. Les permanences d'avocats seront augmentées et un guide des solidarités sera édité pour que le recours aux aides augmente et que les personnes éligibles aux dispositifs existants puissent en bénéficier.

➢ ***En matière d'investissement :***

Les orientations 2021 sont articulées autour de six axes principaux.

- ***Travaux dans les bâtiments***

L'entretien courant et les travaux dans le patrimoine communal dans la perspective de réaliser des **économies d'énergie** et de **remise aux normes et de sécurité**, en fonction de l'inadaptation de bâtiments communaux face aux besoins, actuels et nouveaux, des Kremlinois, doit être soutenu. Ce chapitre prévoit également des **crédits d'études en prévision de nouveaux équipements et/ou de travaux lourds de réhabilitation notamment scolaires et sportifs** pour faire face à leurs vétustés et aux besoins nouveaux.

- **Des investissements courants pour la performance énergétique et la consommation des fluides**, dont une étude sur les fluides et les chaufferies, l'entretien et la maintenance sur des fuites, toitures et vitrage de bâtiments communaux, ainsi que des études préalables avant travaux sur certains bâtiments communaux pour l'installation éventuelle de panneaux photovoltaïques ;
- La poursuite des travaux **d'accessibilité des bâtiments communaux** (AD'AP) avec la recherche de subventions d'une part et une demande de dérogation auprès des services préfectoraux pour les tranches suivantes ;
- **Des études et des travaux dans les groupes scolaires** kremlinois en général, l'école élémentaire Charles Péguy et la maternelle Mohamed Megrez en particulier ;
- **Des études et des travaux sur les équipements sportifs** : la Cité Sportive kremlinoise (Ducasse et COSEC) sera étudiée en 2021, pour des débuts de travaux au second semestre 2021 afin de répondre aux enjeux en matière de Santé et de Sport, et permettre l'inscription de crédits de travaux sur plusieurs exercices budgétaires en faveur du label Terre de Jeux des JO 2024 et des pratiques sportives répondant aux enjeux kremlinois, tant associatifs, scolaires et périscolaires qu'individuels
- Etudes et travaux dans les équipements culturels et de loisirs, notamment l'espace André Maigné ;
- Etudes et travaux dans les équipements de la Petite Enfance ;
- Travaux de mise aux normes de sécurité et d'amélioration de l'accueil et des conditions de travail pour les bâtiments administratifs et techniques.

- ***Un parc roulant vers la Ville durable***

L'entretien et la maintenance du parc roulant, avec l'objectif recherché de transformer le parc existant pour répondre aux contraintes de Zone à Faible Emission (ZFE) et d'exemplarité communale en matière de **transition écologique et de mobilités propres,** est une orientation affirmée.
Elle consistera pour 2021 à procéder aux achats nécessaires pour remplacer les véhicules de type poids lourds et véhicules lourds de voirie ne répondant pas aux normes environnementales attendues tant en matière de critères de ZFE qu'aux enjeux de la Ville Durable.
Par ailleurs, la commune poursuit l'acquisition de vélos, dont électriques, pour favoriser les mobilités et les déplacements doux des agents communaux dans le cadre de leurs missions et services.

- ***Espaces publics aménagés et paysagers pour répondre aux enjeux climatiques, d'ilots de fraicheur et de transition écologique***

Pour permettre l'amélioration du cadre de vie des Kremlinois, les aménagements sur l'espace public seront déployés afin de créer les conditions pour que la densité kremlinoise, héritage de l'histoire de l'urbanisation de la commune, soit contre-balancée par le **retour de la nature en ville** et de nouveaux espaces publics de qualité et de lieux de rencontre. Ce chapitre s'inscrit dans les projections financières à consolider afin de faire face aux enjeux climatiques et de transition écologique de demain.

Les orientations proposées pour 2021 concernent :

- De **nouveaux espaces végétaux et paysagés, en lien avec les trames verte et bleue** entre le haut et le bas du Kremlin-Bicêtre et son Cœur de ville, la gestion du cycle de l'eau et la continuité écologique et de biodiversité à une échelle supra-communale (du parc Kellerman au parc des coteaux), afin d'augmenter les ilots de fraicheur communaux. Ce chapitre prévoit également des **études nécessaires et préalables dans la rénovation des cours de groupes scolaires avec des espaces de fraîcheur** ;

- **Lancement du projet de ferme pédagogique** au Kremlin-Bicêtre, afin de favoriser des projets pédagogiques auprès des plus jeunes publics ;

- Des études pour le **projet de Ferme urbaine**, pour construire une agriculture durable qui permette le développement des circuits courts et la construction d'un projet d'insertion sociale autour de l'alimentation ;

- De nouveaux **jeux et mobiliers de loisirs des parcs et squares** du Kremlin-Bicêtre en particulier le parc Pinel, les squares Malassis, Lech Walesa et Josette et Maurice Audin ainsi que l'amélioration végétale de ces « espaces de respiration », de convivialité et rassemblements pendant et post-crise sanitaire ;
- Le **renouvellement du patrimoine arboré communal** dans les parcs et squares existants, et favoriser des projets pédagogiques et intergénérationnels ;

- L'investissement dans des dispositifs de **pigeonniers contraceptifs**, et **le bien-être animal**, tout en répondant également aux demandes des Kremlinois de maitriser la population volatile et animale sur la commune,

- Des études et travaux pour des **aménagements d'espaces publics nouveaux** notamment autour du pole gare « Kremlin-Bicêtre Hôpital » de la ligne 14 de GPE ou existants comme le cimetière communal ;

- L'entretien **des fontaines** sur la commune.

- ***Déplacements et mobilités***

Un **schéma directeur autour des mobilités** alternatives et douces, notamment les itinéraires cyclables sera développé avec les gestionnaires de voirie (CD94 / GOSB) afin de répondre à l'évolution des nouvelles modalités de mobilités et de déplacements. Une commission extra-municipale est constituée pour faire des propositions partagées par tous les Kremlinois et suivre l'élaboration de ce futur schéma.

- ***Aménagement et planification urbaine pour la Ville Durable de demain***

La proposition d'orientation pour le verdissement des dépenses d'investissement dès 2021 s'inscrit dans une dynamique globale résolument tournée en faveur de la transition écologique.
Elle consistera à :

- Engager la **modification du PLU communal** avec une inscription affirmée d'enjeux environnementaux conformément à la réglementation en vigueur, aux spécificités kremlinoises pour réinjecter la nature en ville de la parcelle à l'espace public, en passant par les ilots / IRIS (préservation des cœurs d'ilots) ;

- Conduire les **études sur des projets urbains porteurs de sens pour les besoins et demandes des Kremlinois** en matière de logements sociaux nouveaux, d'habitat participatif, d'attractivité commerciale et entrepreneuriale ainsi que d'équipements nouveaux. Les périmètres visés en priorité sont la **Porte d'Italie**, le **Cœur de Ville** et **l'entrée de Ville Sud-Ouest** en cohérence avec les projets urbains limitrophes et dans le respect des formes urbaines kremlinoises. Une **convention de veille et de portage foncier avec l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France** (EPFIF) sera programmée.

  La consultation de nouveaux partenaires fonciers sera négociée. Ce chapitre prévoit également **les prescriptions architecturales et paysagères** d'une part, et **l'amélioration qualitative des commerces kremlinois** (enseignes commerciales, ESS, commerces de bouche, préemption commerciale...) d'autre part.

- Réaliser des **préemptions de fonds de commerce et de patrimoine bâti** en faveur d'une **épicerie sociale**, de maintien ou d'extension de **commerces de bouche** ou de conforter des **logements sociaux ou spécifiques en faveur des femmes victimes de violence** face à une évolution des prix de l'immobilier en inadéquation avec le pouvoir d'achats des Kremlinois en général, en particulier dans la période actuelle de Covid.

- Préparer **l'évolution et la modernisation du marché forain** du Kremlin-Bicêtre en 2021, la réalisation et/ou la participation à **l'économie circulaire** et/ou de **circuits-courts** ainsi qu'une **charte des enseignes commerciales** sont également proposés.

Par ailleurs, il est à noter des dépenses **d'investissement en matériel et besoins récurrents qui seront « préservées »** dans un contexte budgétaire marqué par l'incertitude eu égard à la gestion de la crise sanitaire sans précédent dans les relations Etat-collectivités et dotations afférentes, notamment en investissements pour les collectivités locales qui jouent un rôle essentiel en relation de proximité avec les citoyens. Il s'agit pour l'essentiel de besoins de services destinés à permettre le fonctionnement les différentes activités communales afin de relier entre eux les différents équipements communaux et supra communaux, et/ou d'activités « régaliennes » au sein des équipements scolaires notamment.

Il convient enfin de noter également des **crédits spécifiques qui seront affectés aux Conseils de quartier** et au développement de **la démocratie locale**.

Telles sont les orientations pour le budget primitif 2021 que la municipalité propose.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Madame Catherine FOURCADE
Vu l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Après en avoir délibéré,

DECIDE--

Article Unique De prendre acte que les orientations budgétaires pour l'exercice 2021, présentées dans l'exposé ci-dessus, ont fait l'objet d'un débat en application des dispositions de l'article précité.

Fait et délibéré en les jours, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme
Le Maire
Jean-Luc LAURENT

MAIRIE du KREMLIN-BICÊTRE (94270)

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :	Rapport d'orientations budgétaires
Date de transmission de l'acte :	03/12/2020
Date de réception de l'accusé de réception :	03/12/2020
Numéro de l'acte :	2020-123 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte :	094-219400439-20201126-2020-123-DE
Date de décision :	26/11/2020
Acte transmis par :	Enide CHARLES
Nature de l'acte :	Délibération
Matière de l'acte :	7. Finances locales 7.1. Decisions budgetaires